



## Assemblée générale

Distr. générale  
16 août 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-sixième session

Points 119 a) et b) de l'ordre du jour

#### Questions relatives aux droits de l'homme :

##### Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;

##### Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

### **Lettre datée du 14 août 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'appelle votre attention sur le fait inadmissible que deux importants journalistes chypriotes turcs, Sener Levent, rédacteur en chef du quotidien chypriote turc *Afrika* (anciennement *Avrupa*) et Memduh Ener, rédacteur du même journal, ont été emprisonnés au motif que des articles diffamatoires auraient été publiés dans leur journal. Le 8 août, en raison d'un article écrit par M. Ener le 29 juillet 1999, un tribunal illégalement institué dans la partie occupée par la Turquie a reconnu Sener Levent et Memduh Ener « coupables » de « diffamation » à l'encontre de M. Denktash, l'armée d'occupation et la Turquie, et les a tous deux condamnés à une « peine de prison » de six mois. Cet emprisonnement fait suite à une série d'actes de harcèlement auxquels le journal et ses journalistes ont été soumis par le régime illégitime. MM. Levent et Ener ont provoqué la colère de la puissance occupante et de M. Denktash en prônant un règlement pacifique du problème de Chypre, en se déclarant favorables à ce que Chypre devienne membre de l'Union européenne et en constatant que le dirigeant chypriote turc ne participait pas de bonne foi aux pourparlers directs.

Cet acte contraire au droit international et aux conventions qui consacrent la liberté de parole et d'expression est l'aboutissement d'une série de menaces et d'actes d'intimidation dirigés par le régime illégitime contre les Chypriotes turcs qui ne souscrivent pas à la politique de la Turquie à Chypre et ont le courage de dénoncer publiquement la présence militaire de la Turquie dans l'île, ainsi que l'attitude négative de M. Denktash face au problème de Chypre. L'emprisonnement de journalistes s'inscrit dans une politique systématique de la puissance occupante et de l'administration locale qui lui est subordonnée visant à étouffer toute critique émanant de Chypriotes turcs favorables à l'idée d'une Chypre réunifiée, libre de toute occupation militaire et membre de l'Union européenne.



Bien des organisations internationales et des défenseurs des droits de l'homme, tant à Chypre qu'à l'étranger, ainsi que les dirigeants de plusieurs partis politiques chypriotes turcs, des organisations non gouvernementales et des journaux ont immédiatement condamné la décision du tribunal et indiqué qu'ils y étaient fermement opposés, exigeant la libération immédiate des deux journalistes. Le 9 août, en signe de protestation, le Committee to Protect Journalists, basé à New York, a lancé une alerte aux médias, indiquant que le harcèlement d'*Avrupa (Afrika)* s'était intensifié vers la fin de 2001, quand Denktash avait entamé avec les dirigeants chypriotes grecs et des personnalités internationales des négociations concernant la réunification de cette île de la Méditerranée, divisée depuis que la Turquie en avait envahi la partie nord en 1974. D'autres organisations internationales, telles que Reporters sans frontières, la Fédération internationale des journalistes et la Fédération européenne des journalistes, ont publié des déclarations semblables. Dans son rapport annuel, intitulé *The Annual Survey of Press Freedom 2002*, Freedom House, une fondation basée à New York qui a vocation de défendre les droits de l'homme, indique que les dirigeants chypriotes turcs harcèlent de plus en plus la presse et que le journal d'opposition *Avrupa* a fait l'objet de perquisitions, puis a été fermé.

La triste vérité est que, depuis que les pourparlers directs visant à régler le problème de Chypre sur la base des résolutions du Conseil de sécurité ont commencé en janvier 2002 sous vos auspices, la situation des droits de l'homme se détériore dans la partie occupée, le régime illégitime tente d'empêcher les activités bicommunautaires et la presse est de plus en plus harcelée.

La liberté de la presse est un droit fondamental de l'homme, auquel l'Organisation des Nations Unies consacre chaque année une journée spéciale, le 3 mai. La Journée mondiale de la liberté de la presse, qui célèbre les sacrifices consentis dans la lutte pour la liberté de la presse, tend à faire passer le message que, partout, les journalistes doivent avoir la possibilité de faire leur travail librement et sans crainte. Nous estimons qu'il n'y a rien à gagner, d'un point de vue politique, à passer sous silence une situation inadmissible dans laquelle les droits et les libertés de la personne sont foulés aux pieds. Étant donné les événements déplorables qui se sont produits, je vous demande instamment d'user de votre influence auprès de la Turquie pour qu'elle fasse pression sur M. Denktash afin que M. Levent et M. Ener soient immédiatement remis en liberté et que les Chypriotes turcs qui osent exprimer des opinions contraires à celles du régime illégitime cessent enfin d'être harcelés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 119 a) et b) de l'ordre du jour, et de le transmettre à tous les organes chargés des questions relatives aux droits de l'homme.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Sotirios **Zackheos**